

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011

Réception par le Prefet : 12/12/2011

Publication : 14/12/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-5-3-11

Séance du jeudi 8 décembre 2011

TRANSPORTS SCOLAIRES BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission Voirie, Infrastructures et Transports du 16 novembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'adopter le principe d'une contribution des familles, à hauteur de 35 % des frais de transports scolaires des lycéens de moins de 16 ans à compter de la rentrée 2012 ;
- inscrit un crédit de fonctionnement de 31 560 000,00 €, au titre de la politique A09 ;
- inscrit un crédit d'investissement de 100 000,00 € au titre de la politique A09, dans le cadre d'une autorisation de programme de 400 000,00 € sur 4 ans, ouverte en 2010 pour l'équipement signalétique des points d'arrêt interurbains ;
- inscrit un crédit d'investissement de 350 000,00 € au titre de la politique A09 pour la mise en accessibilité des points d'arrêt interurbains ;

- inscrit une recette de fonctionnement de 78 000,00 € au titre des participations diverses aux transports départementaux ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour toute décision relative à la politique « transports publics ».

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre :
Pierre FREYBURGER

2 abstentions :
Frédéric HILBERT
Hubert MIEHE